



Réforme de l'OMS

Journées mondiales de la santé

Rapport du Directeur général

INTRODUCTION

1. À sa cent quarante-sixième session, en février 2020, le Conseil exécutif a pris note d'une version antérieure du présent rapport,^{1,2} dans laquelle le Secrétariat proposait d'entreprendre un examen des journées, semaines, années ou décennies mondiales de la santé, y compris au moyen de consultations avec les États Membres, et de soumettre l'étude sur l'évaluation de la valeur ajoutée des orientations applicables aux journées mondiales de la santé au Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session, en janvier 2021.
2. Toutefois, lors des débats qui se sont tenus à l'occasion de sa cent quarante-sixième session, le Conseil a prié le Secrétariat d'accélérer le processus et de présenter ses conclusions lors de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé.² La présente version actualisée du rapport comprend les principales conclusions d'un examen interne effectué par le Secrétariat en mars 2020 et fournit des orientations supplémentaires à l'Assemblée de la Santé.

ANALYSE DE LA SITUATION

3. Au vu de la récente prolifération des journées, semaines, mois, années et décennies mondiales et régionales de la santé (ci-après dénommées « célébrations »), et en réponse à la demande formulée par le Conseil lors de sa cent quarante-sixième session, le Secrétariat a procédé à un examen interne des différentes célébrations observées. Au cours de ce processus, le Secrétariat :
 - a) a passé en revue les informations relatives aux célébrations mondiales et régionales existantes, y compris leurs dates de création et les organisations fondatrices, et a examiné le rôle

¹ Document EB146/36.

² Voir les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, quatorzième séance, section 5, et quinzième séance, section 2 (en anglais seulement).

et la participation du Secrétariat, notamment les approches de plaidoyer et de communication appliquées par le Secrétariat ;

b) a examiné les mandats pertinents découlant des résolutions ou des décisions adoptées par l'Assemblée de la Santé, les comités régionaux de l'OMS et l'Assemblée générale des Nations Unies ;

c) a déterminé dans quelle mesure les célébrations contribuent utilement à la mise en œuvre de mesures programmatiques (techniques), de politique générale des États Membres en vue d'atteindre les objectifs mondiaux et régionaux ; et

d) a étudié les principaux obstacles à une participation plus étroite du Secrétariat à certaines célébrations, ainsi que les ressources financières et humaines nécessaires pour planifier, mener et mesurer l'impact des campagnes liées à ces célébrations.

4. Le Secrétariat a en outre produit des connaissances importantes sur la conception de « décennies d'action » et la création de vastes coalitions d'États Membres, d'entités du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes aux fins de mise en œuvre, grâce à ses récents travaux sur l'élaboration d'une proposition en vue d'instaurer une Décennie pour le vieillissement en bonne santé 2020-2030.¹

PRINCIPALES CONCLUSIONS

5. **Résumé.** L'examen interne a montré que les célébrations mondiales et régionales peuvent être de puissants outils de sensibilisation aux questions prioritaires en matière de santé publique, et que l'approche globale de communication du Secrétariat² permet à l'Organisation de communiquer à l'ensemble des publics et groupes cibles clés des messages de santé publique fondés sur des bases factuelles. Toutefois, l'examen a également indiqué que le succès des campagnes dépend d'un certain nombre d'autres facteurs, notamment : la pertinence du sujet et sa hiérarchisation ainsi que la campagne menée par les pays ; l'accord des principales parties prenantes sur des buts et objectifs clairs ; la mise en place de mécanismes efficaces de planification et de gestion de projet ; et l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes en vue de la planification, de la gestion et de l'évaluation de la campagne.

6. **Célébrations liées à la santé fixées par l'Assemblée générale des Nations Unies et l'Assemblée de la Santé.** Le Secrétariat a noté que l'OMS reçoit un nombre croissant d'instauration de célébrations par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris des célébrations que l'OMS a été priée de codiriger avec une autre institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies.³ Depuis

¹ Voir le document EB146/23 pour davantage d'informations concernant la conceptualisation et l'élaboration d'une proposition en vue d'instaurer une Décennie pour le vieillissement en bonne santé 2020-2030.

² Avant chaque campagne, le Secrétariat détermine les objectifs et les buts spécifiques, élabore des modules de communication adaptés aux principaux publics cibles et diffuse les modules par le biais de divers canaux et plateformes. En général, les principaux documents sont élaborés par le Siège de l'OMS et diffusés aux bureaux régionaux et de pays en vue d'être adaptés aux différents contextes. Parmi les nombreuses célébrations mondiales, les bureaux régionaux choisissent leurs propres priorités. Certains bureaux régionaux ont mis en place des célébrations régionales (voir l'annexe, catégories 2 et 3). Les documents de l'OMS sont partagés avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les institutions universitaires, les fondations philanthropiques, les entités du secteur privé, ainsi que les organisations de médias, les ambassadeurs de bonne volonté de l'OMS et le grand public.

³ Par exemple, l'OMS et la FAO ont été invitées à faciliter conjointement la célébration de la Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments, en collaboration avec d'autres organisations concernées (résolution 73/250 de l'Assemblée générale des Nations unies (2018)).

septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a instauré davantage de célébrations liées à la santé que l'Assemblée de la Santé. En effet, l'Assemblée générale des Nations Unies a instauré les quatre célébrations suivantes : la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) (résolution 70/259 (2016)), la Journée internationale de la couverture sanitaire universelle (résolution 72/138 (2017)), la Journée mondiale du braille (résolution 73/161 (2018)) et la Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments (résolution 73/250 (2018)). Au cours de la même période, l'Assemblée de la Santé a instauré les trois célébrations ci-après : l'Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier (2020) (décision WHA72(19) (2019)), la Journée mondiale de la maladie de Chagas (décision WHA72(20) (2019)) et la Journée mondiale de la sécurité des patients (résolution WHA72.6 (2019)).

7. **Principales difficultés.** L'examen a confirmé qu'il conviendrait d'établir un ordre de priorité clair pour les célébrations et de clarifier le rôle du Secrétariat par rapport à celui des acteurs non étatiques, y compris les modalités du soutien du Secrétariat aux dites célébrations. En ce qui concerne les difficultés auxquelles le Secrétariat est confronté, il a été constaté que de nombreuses campagnes de l'OMS sont planifiées dans un délai très court, ce qui ne laisse pas suffisamment de temps pour la traduction des documents de base dans toutes les langues officielles et pour adapter les documents aux contextes régionaux et nationaux. La planification est souvent entravée par l'absence d'une approche systématique de ces campagnes aux trois niveaux de l'Organisation et par la disponibilité limitée de ressources humaines et financières. Par ailleurs, il a été constaté que l'évaluation n'a pas fait partie intégrante de l'ensemble des campagnes, entraînant ainsi une comparaison difficile entre les campagnes et dans le temps.

8. **Liste actualisée des événements célébrés par le Secrétariat.** Après avoir achevé son examen, le Secrétariat a mis à jour la liste des événements mondiaux et régionaux célébrés régulièrement (voir l'annexe). Celle-ci remplace la liste figurant dans le document EB144/39 Rev.1 sur les journées mondiales de la santé. Elle comprend plus de 100 célébrations dans sept catégories, en fonction du mandat reçu et de l'objectif de la célébration. Sur les 76 événements liés à la santé régulièrement célébrés par le Secrétariat, 13 ont été fixés par l'Assemblée de la Santé ou les comités régionaux de l'OMS, et sept ont été initiés ou soutenus d'une autre manière par le Secrétariat. Le Secrétariat célèbre également 20 événements fixés par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et soutient 36 célébrations instaurées par des acteurs non étatiques. En outre, l'étude a identifié 28 célébrations mondiales, lesquelles – si elles ne sont pas strictement axées sur la santé - donnent au Secrétariat la possibilité de préconiser des mesures sur des questions de santé publique essentielles. Étant donné que de nouvelles célébrations pourraient être instaurées dans les années à venir, le Secrétariat propose de mettre à jour cette liste chaque année.

9. **Les incidences financières des célébrations existantes et futures.** Les besoins du Secrétariat en matière de ressources en vue de la planification, de la gestion et de l'évaluation de la campagne dépendent du thème de santé, du rôle du Secrétariat dans la campagne et de la durée de celle-ci. Le Secrétariat estime qu'un montant d'au moins US \$150 000 serait nécessaire par an et par campagne, à répartir entre le Siège et les bureaux régionaux, pour mener les activités de planification, de gestion et d'évaluation des campagnes fixées par l'Assemblée de la Santé ainsi que d'autres campagnes prioritaires. De telles ressources sont cependant rarement disponibles. En 2019, les dépenses du Siège consacrées à la plupart des campagnes fixées par l'Assemblée de la Santé se situaient entre US \$15 000 et US \$50 000.¹ Le montant le plus élevé dépensé pour une campagne était de US \$70 000 (campagne de la Journée mondiale de la santé, le 7 avril 2019, sur le thème de la couverture sanitaire universelle).

¹ Au moment de la rédaction du présent document, les bureaux régionaux de l'OMS ne disposaient pas d'informations consolidées sur les dépenses liées aux campagnes.

10. En outre, au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a estimé que le Siège et les bureaux régionaux auraient besoin d'un total de US \$1,6 million pour une campagne d'un an visant à célébrer l'Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier (2020) et de US \$0,98 million par exercice pour une campagne organisée autour d'une éventuelle Journée mondiale des maladies tropicales négligées. À l'heure actuelle, les États Membres reçoivent des informations sur les incidences financières et administratives pour le Secrétariat uniquement en ce qui concerne les célébrations proposées en vue d'un examen par l'Assemblée de la Santé ; il n'existe en effet aucun processus visant à informer les États Membres des incidences financières d'autres campagnes.

RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

11. **Application d'une approche différenciée.** Le Secrétariat propose d'établir des priorités claires et d'appliquer une approche différenciée concernant sa participation aux célébrations mondiales et régionales. La priorité serait accordée aux 20 célébrations instaurées par l'Assemblée de la Santé, les comités régionaux de l'OMS ou le Secrétariat (annexe, catégories 1-3). Le Secrétariat continuerait en outre à accorder la priorité à un certain nombre d'événements supplémentaires consacrés à la santé qui visent à obtenir des avancées sur les questions prioritaires établies par le programme général de travail, ou à des événements que l'OMS est invitée à célébrer ou dont elle est invitée à faciliter la célébration par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, à condition que le Secrétariat dispose d'un financement adéquat et mette en place des partenariats.

12. Le Secrétariat introduira une approche standardisée pour planifier, gérer et évaluer de manière stratégique les campagnes prioritaires afin de maximiser l'impact au niveau des pays. Le Siège élaborera des modules de communication essentiels dans toutes les langues officielles pertinentes et les diffusera en temps utile aux bureaux régionaux et de pays de l'OMS ainsi qu'aux acteurs non étatiques. À la demande des États Membres, le thème de la Journée mondiale de la santé sera annoncé lors de l'Assemblée de la Santé de l'année précédente¹. Eu égard aux célébrations ne relevant pas du groupe prioritaire, le Secrétariat limitera son soutien au minimum (diffusion de messages clés par le biais des réseaux sociaux, par exemple).

13. **Consultation avec d'autres entités du système des Nations Unies.** Au vu de la réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies et des priorités convenues dans le cadre du plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, le Secrétariat propose de tirer parti des plateformes de dialogue existantes et d'entamer une consultation avec d'autres entités du système des Nations Unies, en vue de rendre les campagnes communes plus efficaces et le processus de mise en place de nouvelles célébrations plus cohérent. Le Secrétariat propose un délai d'un an pour mener ce dialogue.

14. **Recommandations concernant la hiérarchisation des propositions des États Membres.** Le Secrétariat recommande que les propositions de célébrations liées à la santé mondiale mettent l'accent sur les priorités émergentes et les défis à relever dans le domaine de la santé mondiale, les priorités soulignées dans le programme général de travail de l'OMS, ou les questions de santé sur lesquelles les progrès ont été insuffisants malgré l'existence d'une stratégie ou d'un plan d'action mondial adopté par l'Assemblée de la Santé. Cela permettrait aux États Membres et au Secrétariat d'élargir les activités de plaidoyer ou de communication sur des sujets déjà considérés comme prioritaires. Toute résolution ou décision correspondante de l'Assemblée de la Santé devrait prévoir un

¹ Voir le document EB144/2019/REC/2, procès-verbaux de la cent quarante-quatrième session du Conseil exécutif, quatorzième séance, section I (en anglais seulement).

paragraphe soulignant le rôle du Secrétariat concernant la célébration proposée (par exemple, définir le thème d'une campagne annuelle et diriger l'élaboration de messages de santé publique fondés sur des bases factuelles). Les États Membres pourront envisager, lors des comités régionaux de l'OMS, d'instaurer des célébrations régionales sur des sujets propres à une Région particulière.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

15. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport et souhaitera peut-être donner de nouvelles orientations visant à déterminer :

- si les États Membres souhaitent envisager de supprimer l'une ou l'autre des célébrations existantes fixées par l'Assemblée de la Santé ;
- quels critères les organes directeurs devraient utiliser lorsqu'ils examinent de nouvelles propositions de célébrations liées à la santé mondiale ; et
- S'il y a lieu de renforcer davantage la coordination entre les États Membres et le Secrétariat sur la planification de nouvelles célébrations liées à la santé.

ANNEXE

ÉVÉNEMENTS CÉLÉBRÉS PAR LE SECRÉTARIAT

Cette liste actualisée des événements célébrés par le Secrétariat est divisée en sept catégories, en fonction du mandat reçu et de l'objet de la manifestation (tableau). Les catégories 1 à 6 comportent les célébrations consacrées à la santé, tandis que la catégorie 7 concerne les célébrations qui, bien que n'étant pas strictement consacrées à la santé, sont souvent utilisées comme plaidoyer en faveur de la santé publique. Si toutes les mesures ont été prises pour inclure l'ensemble des célébrations pertinentes, la liste, comportant plus de 100 célébrations, peut toutefois ne pas être exhaustive.

Tableau. Événements célébrés par le Secrétariat, par catégorie

<p>Catégorie 1. Célébrations mondiales (consacrées à la santé) fixées par l'Assemblée de la Santé (n = 11)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journée mondiale du sida^a • Journée mondiale du donneur de sang^b • Journée mondiale de la maladie de Chagas^c • Journée mondiale de la santé^d • Journée mondiale de l'hépatite^e • Journée mondiale du paludisme^f • Journée mondiale sans tabac^g • Journée mondiale de la sécurité des patients^h • Journée mondiale de lutte contre la tuberculoseⁱ • Semaine mondiale de la vaccination^j • Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier (2020)^k
<p>Catégorie 2. Célébrations régionales (consacrées à la santé) fixées par les comités régionaux de l'OMS (n = 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journée de la médecine traditionnelle africaine^l • Semaines régionales de la vaccination^m
<p>Catégorie 3. Célébrations mondiales ou régionales (consacrées à la santé) initiées ou autrement soutenues par le Secrétariat (n = 7)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journée mondiale de l'hygiène des mains • Journée mondiale de l'audition • Semaine européenne de sensibilisation à la grippe • Semaine d'action internationale pour la prévention de l'intoxication au plomb • Semaine mondiale de sensibilisation aux antibiotiques • Semaine mondiale de l'allaitement maternel • Décennie de la sécurité des patients 2020-2030
<p>Catégorie 4. Célébrations (consacrées à la santé) établies par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'autres entités du système des Nations Unies, ou d'autres organisations intergouvernementales (n = 20)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journée de la dengue de l'ASEAN • Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies) • Journée internationale des personnes handicapées (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies) • Journée internationale du yoga (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies) • Journée internationale pour l'élimination des fistules obstétricales (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies) • Journée internationale de la couverture sanitaire universelle (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies) • Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies) • Journée mondiale du braille (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies) • Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail (OIT) • Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)

- Journée mondiale du diabète (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée mondiale du syndrome de Down (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée mondiale de la drépanocytose (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée mondiale des toilettes (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée zéro discrimination (ONUSIDA)
- Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020) (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)

Catégorie 5. Célébrations (consacrées à la santé) établies par des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS (n = 17)

- Journée internationale du cancer de l'enfant
- Journée internationale de la sage-femme
- Journée internationale de l'épilepsie
- Journée internationale des infirmières
- Journée mondiale du cancer
- Journée mondiale du cœur
- Journée mondiale des soins palliatifs
- Journée mondiale de l'hypertension
- Journée mondiale du rein
- Journée mondiale de la lèpre
- Journée mondiale du poumon
- Journée mondiale de la santé mentale
- Journée mondiale de l'obésité
- Journée mondiale de la santé bucco-dentaire
- Journée mondiale de la rage
- Journée mondiale de la vue
- Journée mondiale de prévention du suicide

Catégorie 6. Célébrations (consacrées à la santé) établies par des acteurs non étatiques qui ne sont pas en relations officielles avec l'OMS (n = 19)

- Journée internationale du préservatif
- Journée internationale pour la santé et les droits des mères
- Journée internationale de sensibilisation aux overdoses
- Journée internationale de l'avortement sans risque
- Journée internationale de sensibilisation aux morsures de serpent
- Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer
- Journée mondiale de l'asthme
- Journée mondiale des malformations congénitales
- Journée mondiale de la bronchopneumopathie chronique obstructive
- Journée mondiale de la contraception
- Journée mondiale de la pneumonie
- Journée mondiale de la poliomyélite
- Journée mondiale de la prématurité
- Journée mondiale du sepsis
- Journée mondiale de la santé sexuelle
- Journée mondiale de l'AVC
- Semaine mondiale du personnel de santé
- 16 jours d'activisme contre la violence sexiste
- Mois de la sensibilisation au cancer de l'enfant

Catégorie 7. Autres célébrations (pas strictement consacrées à la santé) mais souvent utilisées aux fins de plaider en faveur de la santé publique (n = 28)

- Journée des droits de l'homme (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite de drogues (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée internationale de l'éducation (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée internationale de la physique médicale (autre)
- Journée internationale des personnes âgées (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée internationale de la radiologie (autre)
- Journée internationale du sport au service du développement et de la paix (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée internationale de la fille (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée internationale de la Terre nourricière (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée internationale de la femme (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée internationale des travailleurs (autre)
- Journée internationale de la jeunesse (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée des Nations unies (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée mondiale de la bicyclette (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée mondiale de l'enfance (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée mondiale des villes (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée mondiale de sensibilisation aux abus envers les personnes âgées (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée mondiale de l'environnement (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée mondiale de l'alimentation (FAO)
- Journée mondiale de l'aide humanitaire (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée mondiale de la population (PNUD)
- Journée mondiale des réfugiés (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Journée mondiale de l'eau (Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies)
- Décennie d'action (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

^a Résolution WHA42.33 (1989).

^b Résolution WHA58.13 (2005).

^c Décision WHA72(20) (2019).

^d Résolution WHA2.35 (1949).

^e Résolution WHA63.18 (2010).

^f Résolution WHA60.18 (2007).

^g Résolution WHA42.19 (1989).

^h Résolution WHA72.6 (2019).

ⁱ Résolution WHA50.21 (1997).

^j Résolution WHA65.18 (2012).

^k Décision WHA72(19) (2019).

^l Résolution AFR/RC50/R3 (2000) du Comité régional de l'Afrique.

^m Résolution CD44.R1 (2003) du Conseil directeur de l'OPS, résolution EUR/RC55/R7 (2005) du Comité régional de l'Europe et résolution AFR/RC60/R4 (2010) du Comité régional de l'Afrique.

= = =